

RESIDENCE DU RUANDA
Territoire de Ruhengeri.

Ruhengeri, le 14 aout 1943

nº 618/Agu

Monsieur le Résident,

RUHENERI

22557

Objet: Demande d'outils pour indigénés.

réponse au n° 1367/Agri. II.A du 29 juillet 1943

J'si l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous, le tableau demandé par votre lettre rappelée ci-dessus.

	HOUBS	MACHETTES	HACHES
Besoins pour 1944	50.000 (1)	1.000	10.000
Suppléments demandés pour 1943	10.000	1.000	2.000

Si les houes dont de bonne qualité et assez lourdes, elles seront probablement vendues facilement, car on ne trouve plus de houes de fabrication européenne sur le marché à Ruhengeri et les forgerons indigènes sont incapables de satisfaire à la demande, ils vendent d'ailleurs leurs houes de 22 à 25 frs piéces.

Si les houes sont trop légères, les chiffres ci-dessus doivent être ramenés à 20.000 pour 1944 et à 4.000 pour 1943.

L'Administrateur Territorial VAUTHIER

V. T. Sherry

à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

RÉSIDENCE DU RUANDA.

N°1367/Agri.11.A

OBJET:

Outilage pour indigènes.

f 41/A/hi
7-8-43

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous copie de la lettre 3608 de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi et copie de la lettre 5328/Agri de Monsieur le Gouverneur Général.

Veuillez bien me faire tenir d'urgence, par une note en double exemplaire, les renseignements demandés, sous forme du tableau ci-dessous :

	HOUES	MACHETTES	OUTILS AUTRES.
--	-------	-----------	----------------

- A.- Besoins pour 1944.
B.- Suppléments demandés pour 1943.

Je transmets l'unique échantillon de houe reçu à l'Administrateur Territorial de Kigali qui l'enverra à son collègue de Biumba le 5 août et celui-ci l'enverra à son collègue de Ruhengeri le 10 août.

L'enquête faite dans ces trois territoires me documentera suffisamment sur le point de savoir si l'outil est apprécié des cultivateurs, au prix indiqué de 19,25 francs.

Veuillez donc bien - aussi est très important - me fournir les renseignements demandés de toute urgence et sans tenir compte de l'enquête en cours. J'en tiendrai compte moi-même pour réduire éventuellement vos demandes en les transmettant à Monsieur le Gouverneur.

Le Résident du Ruanda, J. PARADIS,

Messieurs les Administrateurs Territoriaux
Kigali, Nyenzi, Astrida, Shangugu, Kizambyi, Ruhengeri,
Biumba et Kibungu.

N°3608/Mat.

Copy.

Usumbura, le 22 juillet 43.

Monsieur le Résident,

Subsidiirement à mon transmis N°2068/Agri du 4 mai dernier par lequel je vous faisais connaître la répartition des houes Geylan expédiées de Leopoldville aux différents territoires, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint copie de la lettre n°5328/Agri de Mr. le Gouverneur Général.

Je vous prie donc de vouloir bien me préciser d'ur-
gences :

1°) les besoins pour 1944 des circonscriptions indigènes en houes, machettes et autres outils;

2°) les suppléments de houes ou machettes, en dehors des expéditions déjà annoncées, qu'il conviendrait de demander pour l'exercice en cours.

Par même courrier, je vous envoie un échantillon des houes Geylan qui viennent d'arriver pour le territoire d'Usumbura et dont le prix est donc fixé à 19 frs 25 (mon transmis 2068 précité). Cet échantillon vous permettra de faire une enquête dans les milieux indigènes afin de connaître si cet outil sera, au prix précité, apprécié par les cultivateurs. En la matière, il faut en effet agir avec prudence car les natifs ont parfois des exigences que nous ne soupçonnons pas.

Le Vice-Gouverneur Général, E. JUNGERS,
Gouverneur du Ruanda-Urundi, à : JUNGERS.

A Monsieur le Résident du Ruanda
à
KIGALI.